

La construction pour sourds et malentendants

Les bâtiments officiels et privés fréquentés par le public ne sont à l'heure actuelle que partiellement utilisables par les personnes sourdes ou malentendantes, qui trouvent encore de nombreux obstacles sur leur chemin. En janvier 1996, la Communauté d'intérêts des sourds et malentendants (CISM) a été créée dans le canton de Berne. Il est notamment urgent d'accélérer les lois sur la construction et les transports dans le canton de Berne, mais on manque encore de principes de base spécifiques. Leur élaboration fera l'objet d'une étroite collaboration avec le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés.

D. Ziegler, pro audito Berne

La CISM met les gaz

L'an dernier, douze organisations (huit de malentendants et quatre de sourds) du canton de Berne ont constitué la CISM. Formée de groupements d'auto-assistance ou à caractère technique, une telle association est nouvelle en Suisse. Visant à une large intégration, elle veut pousser à la réalisation des lois sur la construction et les transports dans le canton de Berne, pour lesquelles il faut mettre au point les directives qui font encore défaut. La CISM souhaite une coopération active avec toutes les organisations concernées.

Elaboration des bases techniques

Les besoins des sourds et malentendants sont partiellement pris en compte par la norme SN 521 500. En outre, une liste de contrôle pour l'installation de boucles à induction a été publiée. Mais la CISM considère ces directives incomplètes et a constitué, en été 1996, un groupe de travail formé d'un architecte malentendant et de deux ingénieurs en travaux publics sourds. Dans un premier temps, ils ont fait une analyse des points faibles, qui devra être maintenant complétée et remaniée avant que l'on puisse élaborer des éléments de solutions. Dans une seconde étape, on définira des normes adéquates pour les bâtiments publics et privés.

On cherchera à les concilier avec les besoins d'autres groupes, tels les aveugles et malvoyants. Les domaines principaux sont les suivants:

Eclairage

Un éclairage non éblouissant et une bonne visibilité des interlocuteurs ou intervenants dans une réunion sont des conditions préalables essentielles.

Acoustique

Les handicapés de l'ouïe entendront mieux si l'on veille à supprimer ou réduire les bruits de fond indésirables, les distorsions acoustiques et la réverbération des sons.

Orientation spatiale

Indications écrites et pictogrammes facilitent l'orientation.

Haut-parleurs et installations d'écoute

Une transmission de qualité par haut-parleurs et des installations à induction ou à infrarouge pour réception directe sur l'appareil d'écoute sont précieuses pour

certain malentendants. Une projection simultanée améliore la communication et est indispensable pour les sourds.

Interphones

Les personnes malentendantes comprennent mal les informations données par interphone et les sourds ne les remarquent même pas. Une solution utile est donnée par des affichages à diode avec indications standards (Veuillez parler/entrer/attendre etc.).

Télécommunications

Sourds et malentendants peuvent profiter des possibilités offertes par les télécommunications et médias électroniques (télécopieurs, télécrits, téléphones avec amplificateurs et bobine à induction, relais téléphoniques, télétexte, Internet).

Alertes

Les signaux acoustiques (sirènes, alarmes incendie etc.) ne sont pas captés par les sourds ni par nombre de malentendants. Les signaux d'alarme dans les ascenseurs, les bornes d'appel de la police ou des pompiers sont des interphones, dont les indications ne sont que peu ou pas comprises. Une visualisation simultanée est donc indispensable.

Difficile de lire sur les lèvres si l'orateur est mal éclairé



Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli andicappati



**350 000 handicapés
de la marche en Suisse**